



# Les Natures en Villes au secours des respirations urbaines

contribution adoptée le 19 janvier 2016, téléchargeable sur le site du Conseil [www.conseildedeveloppementdurable.grand-nancy.org](http://www.conseildedeveloppementdurable.grand-nancy.org)

## A. L'apport et l'éclairage d'experts et de scientifiques

**VERSION LECTURE RAPIDE**  
février 2016

### Les services rendus par la Nature en ville, les aménités

#### Les services écosystémiques :

- service de support, composant essentiel des écosystèmes, le sol est un volume vivant fait de couches
- service d'approvisionnement, approvisionne en biomasse pour l'alimentation notamment
- service de régulation, baisse de l'effet d'îlot de chaleur, régule l'infiltration de l'eau, contribue au stockage du Carbone, filtre les particules fines
- service culturel, ouvre sur des services culturels et d'éducation

#### Bien-être humain, satisfaction des besoins :

- physiologiques, meilleur état de santé global, hausse de l'activité physique (marche, vélo)
- psychologiques, baisse le niveau de stress et d'anxiété
- sociaux, augmente le sentiment d'appartenance socio-culturelle, diminue les violences
- sécuritaires, améliore le sentiment de sécurité et la convivialité

#### Les services économiques :

- améliore la qualité de cadre de vie et de travail, augmente la valeur marchande des biens fonciers, augmente l'attractivité des territoires

### Le Grand Nancy construit sur l'eau, l'importance de la gestion des sols

L'imperméabilisation des petits ruisseaux peut avoir de grandes conséquences en matière d'inondation ou de sécheresse : la gestion des eaux pluviales est incontournable, il est important de garder des capacités d'absorption des sols et de ruissellement de recharge des nappes phréatiques car nous avons des rivières elles-mêmes alimentées par ces nappes.

**Les recherches en pédologie sont plus que jamais nécessaires** au vu de l'urbanisation grandissante qui rend plus difficile la connaissance des sols du Grand Nancy. Connaissance pourtant obligatoire à la cartographie du «vivant» préalable aux prises de décisions en matière d'aménagement.

### La Nature, partie intégrante des «communs»

une ressource gérée par une communauté selon des logiques de partage qui ne sont ni celles de la propriété publique, ni celles de la propriété privée. Des «bouquets» de droits d'usage viennent se substituer à la propriété. Une gouvernance nouvelle mise en place par les citoyens pour protéger la ressource, en organiser la gestion, et la faire grandir.

### Co-construire un «Parc naturel urbain» à l'échelle du Grand Nancy

Si la Nature est le bien et l'affaire de tous, alors il est nécessaire de sensibiliser les citoyens pour qu'ils s'en emparent. Aménager des petits espaces pour que les communes du GN constituent dans leur ensemble un parc naturel urbain (dans son jardin ou dans la ville, chaque m<sup>2</sup> contribue à la biodiversité et à la cohésion sociale).

## Aménagements et politiques publiques pour maintenir et développer la Nature en Ville

(d'après le Vade-mecum pour un urbanisme durable - Audap- Chapitre 7 Réconcilier ville et nature)

### 1. Inventorier les espèces, variétés traditionnelles et écosystèmes présents.

- ▶ un état des lieux précis permet de définir une politique de préservation adaptée mais aussi d'évaluer, le moment venu, l'efficacité de cette politique.

**2. Le maintien d'un milieu doit être un préalable à tout aménagement.** Pour protéger l'existant, trois facteurs sont primordiaux : la préservation de la nourriture, des lieux de reproduction et du cycle naturel entre prédateurs et proies.

- ▶ l'éclairage nocturne participe au dérèglement de la nature,
- ▶ les pesticides doivent être évités au profit de méthodes alternatives car ils détruisent les espèces fragiles, renforcent la résistance des maladies et polluent le sol, l'air et l'eau du territoire.
- ▶ privilégier, pour les plantations communales, des espèces variées et adaptées au climat et à son évolution.
- ▶ élaguer ou tailler les arbres et arbustes à la bonne saison permet la survie de nombreuses espèces (notamment insectes et animaux), en leur permettant de se reproduire.

**3. La nature pré-existe à l'aménagement.** Chaque nouvelle opération doit donc s'appuyer sur l'existant. Il s'agit d'adosser le développement urbain aux trames verte et bleue et pas le contraire.

### LE SOL

fonction support de la Nature

#### Les fonctions vitales des sols :

- ▶ Support des racines
- ▶ Réservoir d'éléments nutritifs
- ▶ Filtration, transformation des substances
- ▶ Stockage de carbone et de phosphore
- ▶ Source de matériaux bruts, roches, argiles...
- ▶ Milieu physique et culturel pour les activités humaines
- ▶ Archives géologiques et archéologiques
- ▶ Réservoir de biodiversité

**Les sols artificialisés** progressent chaque année aux dépens des espaces agricoles, 2/3 des sols artificialisés sont imperméabilisés.

**Les sols urbains** sont compactés, déséquilibrés en nutriments, parfois pollués...

### LE VEGETAL

le poumon vert

#### Les fonctions vitales des végétaux :

- ▶ Absorption de pollutions, rôle de «sentinelles» (détection des pollutions)
- ▶ Régulation de la température (tempère les îlots de chaleur urbain)
- ▶ Maintien de la biodiversité
- ▶ Rôle d'approvisionnement alimentaire
- ▶ Source de Bien-être pour les citadins

**Pour le maintien de la biodiversité, des continuités écologiques sont à maintenir ou à recréer.**

La destruction de l'habitat naturel de la flore et de la faune se fait de deux manières :

- ▶ par extension du bâti (réduction de la taille des espaces végétalisés)
- ▶ ou par isolement en éloignant les distances entre les espaces végétalisés.

## B. La VISION des membres du Conseil de développement durable

### Orientation n°1

#### PRESERVER LES NATURES EN VILLE

Garder un équilibre entre les espaces bâtis et naturels dans toute leur diversité en ville.

- ▶ Laisser des endroits où la **Nature spontanée** peut s'exprimer (notamment dans les friches industrielles).
- ▶ Nécessité de maintenir ou créer des « **continuités** » écologiques cohérentes et rationnelles scientifiquement : Protéger et augmenter les zones naturelles et agricoles pour assurer un continuum avec la périphérie. Trouver un moyen d'intégrer les jardins privés dans les continuités.
- ▶ Une Nature « jardinée » qui côtoie des zones plus sauvages
- ▶ Une Nature « cultivée » pour la cueillette (arbres fruitiers et légumes cultivés sur l'espace public, dans des jardins partagés...)
- ▶ Une agriculture urbaine et périurbaine, pour se nourrir en consommant ce qui est produit à proximité.

### Orientation n°3

#### UNE VISION DE LA NATURE QUI DEPASSE LE PERIMETRE DU GRAND NANCY

La réciprocité des échanges

- ▶ Donner envie de découvrir les territoires naturels de proximité, **créer une culture commune** entre populations des milieux ruraux et urbains (et plus particulièrement les enfants).
- ▶ Les échanges « équilibrés » de partenariat entre la ville et la campagne dépendent notamment de la question fiscale des territoires.
- ▶ Trouver un **équilibre entre le développement de la métropole et la (re) dynamisation des villages** :
  - Démocratiser le crowdfunding (financement participatif) pour aider les agriculteurs et les maraîchers à s'installer aux portes de l'agglomération.
  - Mettre en place un système d'échange de logements Semaine en ville/ Weekend à la campagne.
- ▶ Trouver des **partenariats gagnants/gagnants** avec les territoires susceptibles d'approvisionner les citadins en nourriture.
- ▶ Consommer des aliments sains et dont la production est **respectueuse** de l'environnement, de l'animal etc.
- ▶ Faire que la Nature participe à l'**image de bien-être** du Grand Nancy, créer une identité dès l'entrée de la Ville.

### Orientation n°5

#### GOVERNANCE, L'AFFAIRE DE TOUS INNOVER DANS LES FORMES DE GESTION

Le citoyen partie prenante de la conception à la réalisation, à l'usage, à la gestion

- ▶ Faire évoluer la **législation** (problème de responsabilités en matière d'occupation de l'espace public).
- ▶ Laisser **plus de marges de manoeuvre aux citoyens**.
  - Le citoyen peut participer à faire que la Nature s'installe sous toutes ses formes même dans des micro-zones « bétonnées » (angles de rue perdus, façades, pied d'immeuble etc.).
  - Une partie doit être autogérée au niveau des quartiers : cabanes dans les arbres pour les enfants, zones de barbecue le dimanche...
  - Laisser le Citoyen s'approprier sa rue (aménagement, entretien, propreté, fresques murales...) dans le cadre d'un cahier des charges laissant toute latitude sans pour autant faire n'importe quoi.
  - Développer des actions pour entraîner une émulation entre différents quartiers sur la propreté, le fleurissement... pour « éduquer » les jeunes au travers de moyens d'actions valorisantes.
- ▶ Créer un **observatoire** des espaces naturels, des friches etc. co-géré par les citoyens.
- ▶ Accompagner les **initiatives** visant à végétaliser les rues, les pieds d'arbre, les façades, les toitures pour compenser la densification du bâti.
- ▶ Faire du Citoyen un « **expert** », un « **artisan** »
  - Créer des zones de jardinage dans les cours d'école dès la maternelle jusque dans les maisons de retraite.
  - Imaginer des collaborations avec les serres municipales : formation au jardinage, vente ou don de plantes et légumes etc.
  - Encourager la connaissance des plantes et de leurs multiples usages.

### 5 trames qui conditionnent la vie :

- **Trame transparente** : assurer une bonne qualité de l'air pour limiter l'impact sur la Nature et l'Homme (pollutions atmosphériques, cancers, allergies respiratoires...).
- **Trame verte** : assurer les continuités écologiques par des corridors permettant à la faune et à la flore de se nourrir, se loger, se reproduire (brassage génétique).
- **Trame bleue** : maintenir les réseaux écologiques et écopaysagers constitués par les cours d'eau et les zones humides adjacentes ou en dépendant.
- **Trame noire** : constituer un corridor sur lequel l'éclairage nocturne est adapté pour limiter l'impact sur la nature, sans entraver la sécurité et le confort des activités humaines.
- **Trame marron** : maintenir la fonction support des sols dans ses rôles de pourvoyeur de biomasse et de régulations.

### Orientation n°2

#### UNE NATURE ESTHETIQUE, APAISANTE, DE PROXIMITE

- ▶ Bénéficier d'**espaces verts accueillants** par tous les temps, à toute heure, en toute saison, confortables, sécurisés, respectueux de la biodiversité.
- ▶ Nature surprenante, originale, source d'émerveillement et d'apaisement.
- ▶ Les lieux de vie doivent dans l'idéal bénéficier d'**espaces de respiration**, de promenade, de repos (individuel ou à plusieurs, ex activités de yoga). Des espaces de création (artistique, jardinage, bricolage). De la **convivialité** (rencontres, conversations, repas partagés, transmission des savoirs). Des jeux pour enfants et adultes. Lieux de manifestations (artistiques, sportives, ludiques).

### Orientation n°4

#### S'ADAPTER, INVENTER, ASSUMER, AMENAGER DE FAÇON RESPONSABLE

Une densité urbaine nécessaire mais à compenser

- ▶ Systématiser la **remédiation**, le « reclassement » des zones en friche en zones végétalisées.
- ▶ La question de l'usage et de la « **qualité d'usage** » des aménagements urbains : dépasser l'esthétique seule, se projeter à l'échelle des besoins des habitants d'un quartier :
  - Penser un «habitat intermédiaire» pour gérer la densité de façon «vivable» pour les habitants.
  - Réfléchir à une autre forme de rue, en faire autre chose que des «zones de transit» inesthétiques, polluées, voire source d'agressivité.
- ▶ Les **enjeux sanitaires** doivent devenir prioritaires (allergies, qualité de l'air, qualité de l'eau, bruit, lumières, espaces de convivialité...).
- ▶ **Libérer de l'espace au sol**, réduire les espaces de stationnement et la voiture en ville pour libérer des espaces à végétaliser.

Evaluer, prendre des décisions en toute connaissance de cause

- ▶ La question des échelles et des périmètres pertinents.
- ▶ Créer des **indicateurs** de service pour les aménageurs.
- ▶ Créer des coefficients de biodiversité minimale par zones.
- ▶ Créer des indicateurs de Bien-être, de Services rendus (lutte contre inondations...), capables de donner de la « valeur » à la Nature sans pour autant en faire un bien marchand.
- ▶ Tout aménagement doit faire l'objet d'une étude d'impact sur les Natures.
- ▶ **Répertorier et revitaliser l'existant** (notamment en matière d'infiltration d'eau avec les ruisseaux presque tous canalisés).
- ▶ Nécessité d'élaborer des **critères de calcul** en matière de densité du bâti par rapport au naturel.
- ▶ Avoir une connaissance fine de l'existant sur le territoire, recenser les endroits qui remplissent un **rôle pour les habitants**. Dans le même temps, conserver des **surfaces libres d'usage**.